

REPUBLICQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**Délibération n°41/2021Nomenclature ACTE :
8.8 Environnement

L'an deux mil vingt et un, le 12 août à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	12	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Etai^{ent} présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Nicole BUVIN, Gilles JACQUET, Cheyenne GREAULT, Yolande PASQUET, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET, Emilie BERGONHE, Damien LESPINASSE, André EMMENDOERFFER, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

Pouvoirs :

Denis BONNEAU donne pouvoir à Stéphanie CUSIN-PANIT
Olivier PERRIER donne pouvoir à Stéphanie CUSIN-PANIT
Nicolas CHEVALLIER donne pouvoir à Yolande PASQUET

Secrétaire de séance : Emilie BERGONHE

Date de la convocation :
5 août 2021

Date d'affichage :

**TRANSFERT DU PORTAGE DE L'ANIMATION DU SITE
NATURA 2000 « GITES DE HERISSON » DANS LE CADRE DE
LA REVISION DU D.O.C.O.B.**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :

Vu la délibération n°51/2020 du 29 septembre 2020 décidant de renouveler la candidature de la commune pour être structure porteuse du site Natura 2000 « Gîtes de Hérisson »,

Vu la conclusion de la consultation du comité de pilotage du 30 novembre 2020 de valider le renouvellement du transfert de portage du site par la commune pour les trois prochaines années,

Considérant la volonté et la nécessité pour la municipalité de réviser le D.O.C.O.B. en 2022,

Considérant le manque de moyens humains et d'organisation pour réaliser les démarches de marché public et la possibilité de transférer le portage au service environnement de la D.D.T. de Yzeure en 2022 et pendant toute la durée de révision du D.O.C.O.B.,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le transfert du portage de l'animation du site Natura 2000 à partir du 1^{er} janvier 2022 à la D.D.T. d'Yzeure et pendant toute la durée de la révision du D.O.C.O.B..

Pour extrait certifié conforme,

Hérisson, le 17 août 2021
Le Maire,

S. CUSIN-PANIT

